

REUNION DU COMITE DU MORBIHAN SAMEDI 18/02/2017 A HENNEBONT

Présents : PASCO Patrick, POTDEVIN Jean-Luc, SOUBEN François, LORINEAU David, BERJOT Dominique, GOUGEON Jean-Paul, EVENO Patrick

Invités : DESMOULIERES Julien, DEGREGZ Raphaël

Excusé : CHAPALAIN Bernard, LE PENHER Cyprien, COEFFIC Marie

Nous demandons que lorsqu'un responsable de commission ne peut assister à la réunion du CD, qu'il essaie de se faire représenter par un membre de sa commission.

ORDRE DU JOUR

1) INFORMATION AUX MEMBRES DU COMITE DE LA REUNION DU CNDS DU 10/02 PAR Patrick PASCO

Comme l'olympiade se terminait en 2016, le nouveau projet sera sur les années 2017-2021. La signification donnée pour PST a été *Plan Sports et Territoire*

CROS :

Le CROS prend d'abord la parole et indique que du fait des nouvelles régions, les élections au CROS seront en 2018.

Il présente ensuite le PST CROS/CDOS, indiquant qu'il y a un PST (Projet Sportif Territorial) par région, avec un plan d'action pouvant aller jusqu'à la commune, se déclinant en 4 axes :

- Sport et Politiques Publiques
- Sport et Santé / Bien Etre
- Sport et Education / Citoyenneté
- Sport et Professionnalisation

Le PST doit assurer la cohérence avec les fédérations et il doit mutualiser les compétences avec les ETR (Equipes Techniques Régionales). A cette fin est mis en place au sein du CROS un CTERDS (R et D veulent dire Ressources et Développement) afin de mutualiser les moyens.

CNDS :

La présentation faite par le CNDS se trouve sur la page :

<http://bretagne.drjscs.gouv.fr/spip.php?article603>

Le PST doit être un travail collaboratif sur un projet commun, avec une gouvernance commune, mais en définissant aussi qui fait quoi, avec l'appui de l'ETR qui doit être un outil du PST.

Les demandes de subventions doivent correspondre à des actions concrètes en relation avec le PST. Elles sont à faire avec l'outil E-subvention entre le 21/02 et le 18/04, et le PST retenu pour 2017 est celui de l'année dernière. Le prochain PST sera à présenter pour fin 2017.

Les structures éligibles aux subventions sont les clubs, comités, ligues, CDOS, groupements d'employeurs, collectivités territoriales. Donc le Comité fera une demande de subvention, comme l'année dernière sans être regroupé avec la Ligue. Les Comités 22 et 29 également. Décision du 35 non connue à ce jour.

Il faudra aller sur le site <https://www.service-public.fr/associations> pour créer son compte et y déposer les pièces jointes, avant de faire la demande. Sur la même page que la présentation se trouve un guide utilisateur E-subvention.

Pour 2017, contrairement aux années précédentes, l'enveloppe financière est identique à l'année passée (5 181 070 €). Les mêmes priorités sont maintenues, puisque 40 % de l'enveloppe sont consacrées à l'Emploi aidé.

4 axes :

1. **39,78 %** de l'enveloppe pour Réduire les inégalités de l'offre de pratique du sport sur l'ensemble du territoire (dont les ZRR, Zone de Revitalisation Rurale) : soit 2 061 035 €, dont 1 267 585 € pour l'emploi
2. **8 %** pour Réduire les inégalités à l'accès des publics à la pratique sportives, dont les handicapés par exemple : soit 414 500 €, dont 64 500 € pour l'emploi
3. **50 %** pour la Mise en œuvre des Projets Sportifs Territoriaux : soit 2 590 535 € dont 438 500 € pour l'emploi
4. **2,22 %** pour la Promotion du sport santé et protection de la santé des sportifs : soit 115 000 € dont 5 000 € pour l'emploi

Le CNDS n'étudie pas les demandes de subvention inférieures à 1500 € ou 1000 € en ZRR. Le Comité peut globaliser les demandes des clubs pour atteindre ce plancher, mais comment leur reverser la subvention obtenue, puisque une association ne peut verser des fonds à une autre association ? Le CDOS peut-il répondre à cette question ?

2) PST : PROJET SPORTIF TERRITORIAL

François SOUBEN, Patrick PASCO et David LORINEAU participeront à la réunion de la Ligue du 25/02 prochain. Julien DESMOULIERES y sera malheureusement absent.

Les techniciens seraient dans l'ETR avec un groupement d'employeurs. Quid des autres salariés ? Y aurait-il une redéfinition des postes des techniciens ?

Les techniciens du 29 y seraient favorables, car ils se considèrent surtout Ligue.

L'ensemble du Comité Directeur se demande si le PST n'est pas le prélude à la disparition des Comités.

Comme le Comité 22, le Comité 56 pense qu'il ne faut pas se précipiter, et qu'il est donc urgent d'attendre, surtout avec les élections qui approchent.

Quel impact y aura-t-il sur le CLE ?

Il est indispensable de connaître les garanties et contreparties de la mise en place du PST.

Comment cela se passe-t-il dans d'autres Ligues ? Patrick PASCO contacte les Pays de Loire.

Est-il possible de sortir du PST et du Groupement d'Employeurs ?

Demander à Hennebont, AJK Vannes, Ploemeur, notamment, leur avis sur le Groupement d'Employeurs.

3) COMMISSION DEVELOPPEMENT

David LORINEAU fait un bref retour sur la 1^{ère} réunion qui s'est tenue à Plescop le 10/02/2017, dans laquelle il a présenté l'organisation de la Commission, avec des réunions dans des lieux différents à chaque fois, et surtout la mise en place d'un Projet.

Différents axes de réflexions. Les 3 principaux :

- ✓ Club : pilier de ce sport, avec a nécessité d'un encadrement de qualité
- ✓ Comité : doit améliorer sa communication tant vis-à-vis des clubs et joueurs qu'en externe. Le sponsoring aura un rôle important. Il doit aussi participer au développement des clubs.
- ✓ Public non licencié : il faut s'appuyer sur les écoles. Commencer par recenser les clubs en partenariat avec des écoles (GVHTT, AL Ploemeur, Enfants du Plessis, ...). Essayer de savoir quels joueurs sont instituteurs

Christophe CATTEAU de Plescop intègre la commission.
Raphaël DEGREGZ désire également intégrer la commission.

4) INFORMATIQUE DU COMITE

- Dans les propositions reçues, certaines maintenances annuelles sont trop élevées. David contacte Weelogic et Jean-Paul, Cap Informatique, un autre prestataire pour comparaison. Le Président fait remarquer que certains professionnels nous font des devis il y a déjà 5 mois, et qu'ils aimeraient avoir une réponse, mais qu'il est difficile de se passer de l'avis de Bernard, notre expert informatique.
- Adoption d'un futur nom de domaine CDTT56.COM avec 5 adresses mail de type *contact@* ou technique@cdtt56.com, etc, pour 80 €/an, au lieu de *club.quomodo.com/comite-morbihan-tt*, trop compliqué. Ce nom de domaine ira pointer sur Quomodo.

5) EPREUVES INDIVIDUELLES

CRITERIUM FEDERAL

Il semblerait qu'il y ait une solution pour le tour Régional, mais pas pour le Départemental. Sera-t-il annulé ?

Nos besoins en salles sont : pour le samedi 1 salle de 16 tables et 3 salles de 12 tables, pour le dimanche 1 salle de 24 tables et 1 salle de 20 tables. A ce jour, et malgré des relances nous disposons : pour le samedi 1 salle de 16 tables et 1 salle de 15 tables, pour le dimanche 1 salle de 15 tables

Absentéisme en senior : 35 %

Le problème pour trouver des clubs volontaires serait l'indemnité versée par le Comité par table, considérée trop faible vu le nombre de balles plastiques cassées.

Décision prise : le Comité fournira les balles et le Juge-Arbitre viendra avec. L'indemnité par table reste inchangée. Mise en application la saison prochaine.

6) DOSSIERS EN SUSPENS

MAIL DE LUC GAUTHIER SUR LE CIRCUIT JEUNES

Jean-Luc POTDEVIN assume l'entière responsabilité des dysfonctionnements qu'il y a eu.

Il a fallu aller chercher le classement, non fourni, de chaque jeune.

Jean-Luc prépare une réponse signée du Comité.

Mais, il aurait été préférable que Luc en parle, et donne un coup de main à la table plutôt que d'envoyer un mail de griefs portant le discrédit sur le corps arbitral qui fait toujours le maximum pour que la compétition se passe bien.

La Commission Jeunes doit impérativement fournir, à chaque tour, le classement des jeunes.

La liste des joueurs est à fournir au minimum 24 h avant l'épreuve

FIN DE REUNION

Prochaine réunion prévue le 08 avril (lieu et heure à déterminer par le Président). Elven pressenti.

Le Secrétaire de séance et Président
Patrick PASCO